

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 034 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION DES
CADRES A L'INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION DES ENTREPRISES « ISGE »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril
2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 100/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements
Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de
Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations
Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19
avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la
République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

Vu le Décret n°100/152 du 11 juin 2021 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement de l'Institut Supérieur de Gestion des Entreprises « ISGE » ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de l'Institut Supérieur de Gestion des
Entreprises « ISGE » :

Monsieur Emmanuel MBONIHANKUYE.

Article 2 : Est nommé Directeur Administratif et Financier à l'ISGE :

Monsieur Déo NSHIMIRIMANA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-



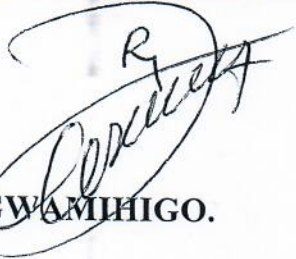
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,



Déo RUSENGWAMIHIGO.